

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé

Séance du Mercredi 16 novembre 2022 à 9h45

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 16 novembre 2022, sous la présidence de Madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'Inspé Pascal LECROART, procuration à D.Pasco Denis PASCO Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Stéphanie ROUHIER Laurent BARATO, procuration à S.Rouhier Sylvie MAREY, procuration à S.Guyon Damien HUMBERT		Guillaume TORINO Alexandre MOREAU Fanny MONNIER Nina BENABID
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET Laurence RICQ, vice-présidente UFC Anne TATU, procuration à L.Ricq Pascale GILLON, procuration à L.Ricq Olivier JOUFFROY, procuration à F.Bouquet		Catherine TIRVAUDEY
Représentants du RECTORAT : Françoise BÉVALOT Fabien BEN, IA-DASEN 39, procuration à J.Roche Julien ROCHE	Augustin GUILLOT	Séverine VANAUTRYVE Nadine VIESTE
Représentants des Collectivités Territoriales :	Chantal GUYEN	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT	,	
Personnes invitées : Frédéric MUYARD, Directeur de l'Inspé Florent MONTACLAIR, DA chargée des études Nathalie GRITTI, DA alternance + F° continue Romain CARRÉ, Responsable administratif Nathalie ROGGY, Secrétaire de direction		

Le quorum est atteint. Madame Bévalot, Présidente du conseil, ouvre la séance à 9h45.

Françoise Bévalot rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil du 05 octobre 2022, vote
- 2 – Validation des modalités de recrutement en Master MEEF 2023-24 :
 - Capacité d'accueil des Master MEEF 2023-2024
 - Attendus et modalités de recrutement
- 3 – Proposition pour le remplacement d'une personnalité extérieure désignée par les membres du conseil d'institut (en remplacement de Mme Deniz GYGER-GASPOZ) ; Proposition d'un représentant d'une collectivité territoriale (en remplacement de M. Eric KOEBERLE) au sein du conseil d'institut
- 4 – Proposition de désignation de 6 membres pour le COSP
- 5 - Questions diverses (à proposer à N. Roggy avant le 14 novembre 2022)

Avant de démarrer ce conseil, Madame Bévalot tient à annoncer 2 informations :

- La première concerne le poste de PRAG en Economie-Gestion et le poste de professeur en Sciences cognitives qui ont été validés par les collégiums avec accord de la gouvernance avant passage dans les différents conseils centraux.
- Le départ annoncé de Romain Carré, qui a obtenu une mutation à l'Université de Bourgogne à compter du 1^{er} janvier 2023. Françoise Bévalot tient, au nom du conseil, à saluer son engagement et ses qualités humaines. Frédéric Muyard remercie Romain pour sa rigueur, sa patience, son calme. Il le remercie pour avoir toujours été attentif aux enjeux de l'institut et d'avoir toujours pu lui faire confiance.

1) Approbation du compte-rendu du conseil du 05 octobre 2022

Françoise Bévalot regrette de ne pas avoir eu le temps de relire le compte-rendu et propose de le remettre à la validation au prochain conseil.

2) Validation des modalités de recrutement en Master MEEF 2023-24 :

- Capacité d'accueil des Master MEEF 2023-2024

Les nouveaux effectifs ont été déterminés par les responsables de parcours.

Pour le premier degré, pas de changement, les effectifs sont conditionnés par la capacité des départements à absorber les terrains de stage.

Pour le second degré, seule évolution : les effectifs du master MEEF SVT sera revu à la baisse, mais reste au-delà des effectifs réels.

Persiste toujours la question des parcours à faible effectif, tels que l'Allemand ou l'Eco-Gestion.

Le besoin de rationaliser ces parcours avec l'Inspé de Bourgogne se pose à nouveau.

- Attendus et modalités de recrutement

Le changement principal est la suppression du test de positionnement en mathématiques et français mis en place l'année précédente.

La nouvelle plateforme instaurée cette année « Trouver Mon Master » devrait permettre de filtrer les étudiants motivés et volontaires.

Autres changements souhaités :

- Niveau de langues française « Sans défaut » à retirer car un peu exagéré,
- Niveau de langue étrangère « Niveau de langue d'un niveau L 3 » remplacé par « Niveau de langue satisfaisant ».
- Pour le premier degré « Faire preuve de mobilité régionale » à la place de « mobilité »
- Pour le premier degré « Capacité à analyser sa pratique » à retirer
- Retirer sur tous les parcours, sauf EPS « Attestation d'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme... »

Ces modalités, après l'engagement de modifications des 5 points ci-dessus sont approuvés à 16 voix pour et 3 abstentions.

3) Proposition pour le remplacement d'une personnalité extérieure désignée par les membres du conseil d'institut (en remplacement de Mme Deniz GYGER-GASPOZ) ; Proposition d'un représentant d'une collectivité territoriale (en remplacement de M. Eric KOEBERLE) au sein du conseil d'institut

Frédéric Muyard réaffirme l'intérêt du partenariat avec le HEP Béjune. Il regrette le départ de Deniz Gyger-Gaspoz et souhaiterait qu'elle soit remplacée par une autre personne de la HEP, mais à ce jour, il n'a pas reçu de proposition. Il relancera le Recteur de la HEP Béjune.

Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort a proposé le remplacement d'Eric Koeberlé par Madame Anaïs Monnier Von Aesh.

4) Proposition de désignation de 6 membres pour le COSP

Le COSP est composé de 24 membres, soit :

- 12 membres désignés par la Présidente de l'Université, la proposition est en attente de la validation par la Présidente.
- 6 membres désignés par la Rectrice, en cours de validation
- 6 membres extérieurs désignés par le conseil d'institut
 - Personne à redéfinir, Conseillère régionale déléguée au CR
 - M. Philippe CANALDA, Représentant de la FCPE FC
 - Personne à redéfinir, Représentante de la PEEP FC
 - M. Laurent TAINTURIER, Directeur de CANOPÉ
 - M. Patrick DEMANGE, Conseiller action culturelle et territoriale DRAC FC
 - Mme Lucie CORBIN, directrice des études de l'Inspé de Bourgogne

Le conseil valide le fait de garder les mêmes entités que la composition précédente, en sollicitant le conseil régional pour nommer une personne avec une dimension formation professionnelle ou liée aux enseignements, dans la mesure du possible.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Il serait souhaitable que le COSP se réunisse en fin d'année ou en début d'année prochaine.

5) Questions diverses

1^{ère} question :

Une communication a été faite récemment par la direction de l'Inspé sur l'installation du pavillon MUE, prévue initialement le 25/10 et reportée.

Depuis 2017 et l'annonce de la création d'une Maison Universitaire de l'Éducation, plusieurs collègues enseignants de l'Inspé ont été sollicités pour participer à la réflexion sur ce projet. Or, depuis juillet 2021 (date d'un atelier de co-construction concernant le fonctionnement du futur campus), aucune information ne nous a été transmise sur l'évolution du projet.

Au-delà de l'installation future du pavillon, pourrions-nous avoir un point d'information sur la MUE ?

Le pavillon Mue qui sera installé prochainement sur le site de l'Inspé est un bâtiment qui aura vocation à être déplacé sur différents lieux. Il a bénéficié d'un co-financement de la part de la ville de Besançon. C'est un pavillon d'expérimentation.

Le projet Maison Universitaire de l'Éducation s'appuyait sur 2 axes : projet immobilier, abandonné à ce jour et projet scientifique.

Ce projet scientifique en cours d'élaboration a pour vocation la structuration de la recherche en éducation. Le porteur du projet, Vice-Président recherche de l'Université de FC viendra faire une présentation aux membres du conseil, en début d'année prochaine.

2ème question :

Du fait du départ à la retraite de plusieurs PRAG-PRCE en lettres dans le 1er degré et d'un MCF en lettres dans le second degré en fin d'année, qu'est-il envisagé pour assurer les besoins en enseignement à partir de la rentrée 2023 (et qui correspondront au moins à 5 postes d'ATER temps plein) ?

Pour les départs à la retraite en fin d'année universitaire 2022-23, les postes ne pourront être mis qu'à la campagne d'emploi 2024. Les propositions seront faites en concertation avec le collège Lettres.

3ème question :

Sur la base d'une sollicitation de Mme Gerbert-Gaillard au titre de la nouvelle école académique de formation continue (EAFC), un groupe d'enseignant.e.s-chercheur.e.s de l'INSPE a conçu une offre de formation répondant à la demande et intitulée « Mobiliser la recherche dans les pratiques d'enseignement ». L'objectif de cette formation était, pour chaque personnel formé, de se rendre capable d'accompagner des praticiennes et praticiens à répondre à des problèmes de la pratique en mobilisant des connaissances validées par la recherche au bénéfice des élèves. Pour chaque module, différentes compétences étaient envisagées. Le partenariat entre l'INSPE de Franche-Comté et l'EAFC présentait l'avantage pour les collègues de se former sur un temps de formation continue à la mobilisation de la recherche dans les pratiques d'enseignement tout en obtenant des crédits ECTS dans le cadre de la 4^{ème} mention du master MEEF. Cette offre de formation a été présentée aux enseignants le 19 septembre dernier. Plusieurs d'entre eux se sont mobilisés. Malheureusement, l'équipe n'a pu l'ouvrir en raison principalement des conditions d'inscription des collègues à l'université de Franche-Comté leur permettant notamment d'accéder aux bases de données numériques d'articles scientifiques (Cairn, EBSCO Host, Science Direct...), condition nécessaire pour fonder une pratique d'enseignement sur des connaissances scientifiques validées. Il semble important pour la suite du partenariat que ces difficultés soient analysées et éventuellement dépassées pour permettre une formation continue des enseignants adossée sur la recherche.

Il ressort des débats sur cette question que ce module n'a pu être mis en place au prétexte de sa prise en charge de son financement bien que stratégique aussi bien pour l'Inspé que pour l'EAFC. Il sera reproposé. Ce cas particulier est à inscrire à l'ordre du jour d'une réunion de concertation entre la Rectrice et la Présidente de l'Université qu'il convient d'organiser sans tarder.

4ème question :

Qu'en est-il de la gratification prévue pour les stagiaires M2 en pratique accompagnée ?

Avec beaucoup de retard, la situation est en passe de se régler.

La Présidente du Conseil d'Institut,



Françoise BÉVALOT